

Service instructeur
Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

6^{ème} **Commission** - N° CG-2012-6-6-5

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2013
EAU C01
ASSAINISSEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Résumé : En matière d'investissement, les Autorisations de Programme sollicitées pour la politique de l'eau, tous programmes Assainissement, Alimentation en Eau Potable, Préservation de la ressource confondus, s'élèvent à 6 730 000 € et les Crédits de Paiement à 4 105 000 €. Une recette de 25 000 € est attendue en retour au titre des études en matière d'eau. En fonctionnement, les crédits sollicités s'élèvent à 95 400 €. Par ailleurs, des recettes à hauteur de 140 000 € de l'Agence de l'Eau et de 17 000 € des collectivités bénéficiaires sont attendues en retour au titre des services d'assistance technique.

C011 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE

C011-1 : INVESTISSEMENT – ETUDES EN MATIERE D'EAU

En 2012, une enveloppe d'Autorisations de Programme de 100 000 € avait été demandée pour d'éventuelles études préalables à la redéfinition du schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable, suite aux épisodes de sécheresse 2011, ainsi que pour une étude « 0 phyto » pour nos propres services. Les études d'optimisation du schéma départemental ont été réalisées en interne, ne nécessitant pas de crédits. L'étude 0 phyto a par contre démarré avec une aide de 70 % de l'Agence de l'Eau.

En 2013, un complément d'Autorisations de Programme de 20 000 € est prévu pour un second volet de l'étude « 0 phyto ». Des Crédits de Paiement à hauteur de 50 000 €, compte tenu des engagements antérieurs, sont nécessaires pour cette même étude.

Une nouvelle recette de 25 000 € est également prévue sur l'exercice, correspondant au retour de subvention sur ces dépenses prévisionnelles.

C011-2 : Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA 68)

Le Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin, disposant d'un Directeur, de quatre ingénieurs, d'un technicien et de deux secrétaires (mais au total 6,4 équivalent temps plein), a pour objectif principal le suivi et l'encadrement des plans d'épandage et de composts de boues, tout en étant "l'organisme indépendant" qui assure une mission d'expertise pour le Préfet.

Le Conseil Général en est de par sa contribution financière, le membre principal (35 % du total des cotisations des membres).

Pour l'exercice 2013, le budget prévisionnel du Syndicat devrait être sensiblement identique à celui de 2012, les pertes de recettes industrielles étant en partie compensées par de nouvelles adhésions de collectivités.

Sur ces bases, la participation du Département s'en trouverait très légèrement majorée et il vous est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement, au titre de la contribution à ce Syndicat, la somme de 89 800 €.

C011-3 : ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE D'ALSACE (APRONA)

La participation financière au titre de 2012 s'est limitée au paiement de la cotisation annuelle. Il est prévu une inscription identique de 200 €, au Budget Primitif 2013, pour la contribution de cette même année.

C012 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Orientations départementales

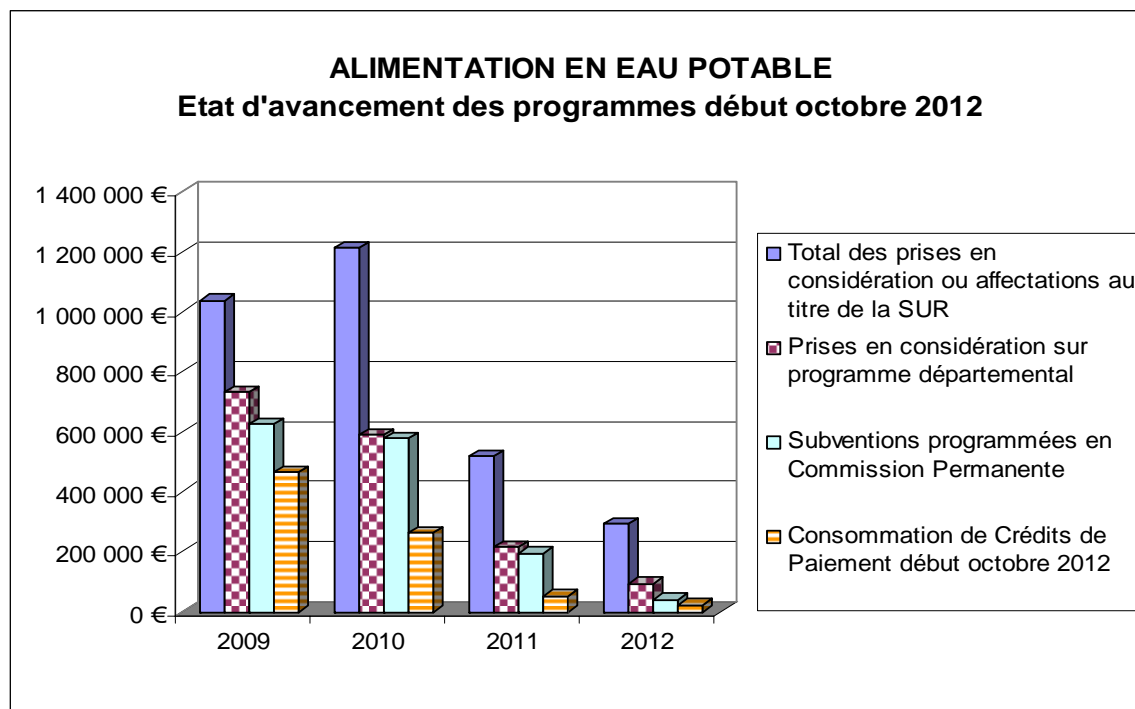
A l'instar de l'Assainissement, le Département apporte son soutien technique aux collectivités rurales qui souhaitent investir dans leurs ouvrages de production, de stockage ou de traitement ainsi que dans leurs réseaux d'eau potable. Dans ce but a été créée sur le Système d'Information Géographique (SIG) une rubrique regroupant toutes les données concernant l'eau potable, tant au niveau physique des réseaux d'adduction ou intercommunaux et des périmètres de protection, qu'au niveau de la qualité de l'eau distribuée.

Cet outil a déjà permis de finaliser un schéma départemental d'eau potable au printemps 2007. Ce schéma directeur permet une information en amont des différentes collectivités engagées dans le domaine de l'eau potable et une mutualisation des ressources. Il est directement mis à jour, notamment lors des études, comme par exemple celle en cours dans le secteur de la haute Vallée de la Doller, et accessible sur Infogeo 68.

Dans cette même logique, le Service d'Assistance Technique aux gestionnaires publics de réseaux d'Eau Potable (SATEP) est opérationnel depuis début 2006 et réalise régulièrement des études au profit des Collectivités.

2. Situation des programmes antérieurs

La baisse des engagements résulte de l'effet du nouveau barème du prix de l'eau depuis 2010 et des affectations prioritaires au fonds de Solidarité Urbain-Rural (SUR) d'un maximum d'opérations éligibles. Il faut donc cumuler ce fonds avec le programme départemental pour obtenir une vision globale de nos investissements en matière d'eau potable. Par ailleurs, deux liaisons intercommunales relevant des Contrats de Territoire de Vie et attendues en 2012 ont subi des retards techniques ou politiques expliquant la faible prise en compte de dossiers ces deux dernières années.



La consommation des crédits de paiement est, quant à elle, clairement impactée par la suppression des acomptes de subvention en 2011 et 2012 et redeviendra normale en 2013.

Par ailleurs, dans le secteur sundgauvien, le redécoupage des regroupements intercommunaux aura une incidence sur la gestion de l'eau, car des demandes ont été de fait reportées sur les exercices futurs.

3. Prévision sur les prochaines années

3.1 Evolution probable

Les principaux problèmes rencontrés concerneront les aspects qualité, liaisons de sécurité et interconnexions de réseaux, mais aussi les reconstructions d'anciens réservoirs pour certains centenaires.

Selon le bilan 2010 de l'Agence Régionale de Santé concernant la qualité de l'eau distribuée, seulement 3 % de la population ne disposait pas d'une eau conforme bactériologiquement et 3,4 % de la population ne disposait pas d'une eau conforme à la norme pour les pesticides.

Par ailleurs, grâce à l'action du SATEP, moins de 4 % des captages (25 ouvrages sur 744) restent à protéger ou à régulariser, ce qui nous place en très bonne position par rapport au niveau national.

Les produits phytosanitaires représentent donc toujours le principal problème, environ 8 % de la ressource (y compris les captages abandonnés) dépassant la norme correspondante, alors que la liste des substances recherchées s'allonge.

Les nitrates, en général stabilisés ou en légère baisse grâce aux actions de tous les acteurs, peuvent cependant localement augmenter dans certains captages même classés « prioritaires » ou « Grenelle » où pourtant tous les acteurs redoublent de vigilance.

Par ailleurs, le contrôle sanitaire a rajouté, en 2006, le paramètre de l'agressivité comme prioritaire, or 2/3 des collectivités productrices haut-rhinoises sont plus ou moins concernées par ce problème (Communes de montagne, agglomération mulhousienne, ...); très peu ont réagi, n'ayant pas à ce jour reçu de mises en demeure de le faire.

Enfin, le vieillissement général des conduites et installations, ne manquera pas de se traduire pour les collectivités par de nouveaux investissements lourds dans les prochaines années.

3.2 Prévisions en Autorisations de Programme

Après une baisse très marquée en 2011 et 2012, les besoins devraient retrouver un niveau plus élevé à l'avenir, après le déblocage de certains projets de mutualisation des ressources dans le Sundgau et la haute vallée de la Doller notamment. Cette hausse sensible résulte également des demandes de sécurisation intercommunale, dues à des problèmes induits par la présence de pesticides dans l'eau (secteurs de la Thur, de l'Ill amont, des contreforts du Sundgau oriental) et de neutralisation de l'agressivité de l'eau qui sera imposée progressivement aux collectivités modifiant ou régularisant leurs ouvrages.

Le montant qu'il vous est proposé de retenir pour les Autorisations de Programme 2013, est en conséquence de 1,5 M€, en prenant comme hypothèse le transfert de 0,3 M€ sur la SUR. Cette enveloppe intègre deux projets de liaison intercommunale, fléchés à ce titre dans les Contrats de Territoire de Vie Sundgau et Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, pour respectivement 60 000 € et 48 000 €, au cas où ils ne pourraient pas être retenus sur le fonds de la SUR.

4. Besoins en Crédits de Paiements

Au vu des engagements non soldés des années précédentes, mais surtout des nouveaux projets déjà attendus pour 2012, mais incomplets à ce jour, les Crédits de Paiement nécessaires en 2013 s'élèveraient à 0,75 M€.

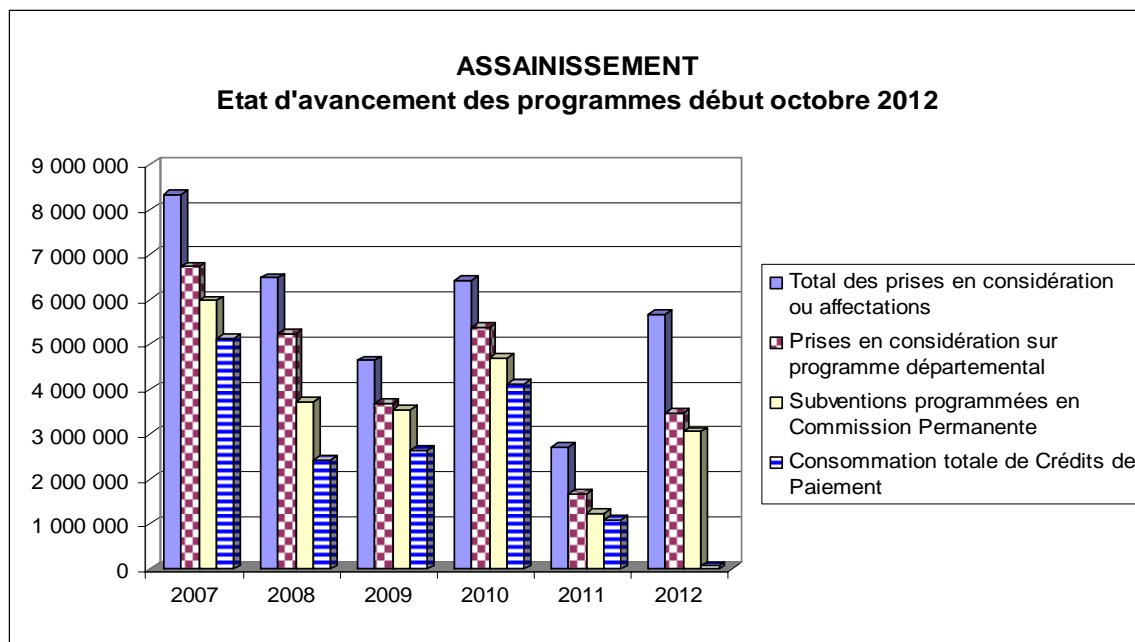
C013 – Assainissement

1. Implication du Département

Le Département intervient en amont des projets généraux pour apporter un soutien technique aux Collectivités ; cet appui s'effectue dès le départ au niveau du choix des objectifs. En effet, les choix doivent être affinés pour chaque projet, en fonction des objectifs de qualité requis au niveau des cours d'eau, afin de réaliser le système d'assainissement (réseau et unité d'épuration) selon le meilleur rapport qualité/coût. Cette approche est dorénavant entièrement partagée par l'Agence de l'Eau, dans le cadre de la déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau et des priorités qui en découlent.

Cette démarche globale de projet place le Département au-delà d'un simple soutien financier et en fait un partenaire technique des collectivités.

2. Situation des programmes antérieurs



Les programmes 2007 à 2010 (le millésime étant celui de la prise en considération par la Commission Thématique) ont représenté en moyenne 6,5 M€/an de prises en considération, dont 5,3 M€ sur le programme départemental et 1,2 M€ sur le fonds de Solidarité Urbain-Rural géré par l'Agence de l'Eau.

La conversion des prises en considération en décisions fermes de subvention par la Commission Permanente est classique, à l'exception de l'exercice 2008 marqué par l'abandon provisoire et la modification de deux projets de stations d'épuration. L'année 2008 présente également un retard dans les paiements et laisse présager des déchéances potentielles pour les soldes d'opérations non demandés à ce jour.

En 2011, le double effet d'une chute des demandes éligibles et de la baisse très nette du taux moyen de subvention (26 % en 2011, contre 30 % en 2009 et 36% en 2000), a conduit à des prises en considération atypiques. Par ailleurs, le décalage d'une année supplémentaire du projet de révision du contrat de la haute vallée de la Largue et le retard des projets de bassins de rétention de la pollution des agglomérations colmarienne et mulhousienne, dans l'attente de l'exploitation de résultats fiables de l'autosurveillance des réseaux, sont les autres explications de cet apparent effondrement des demandes.

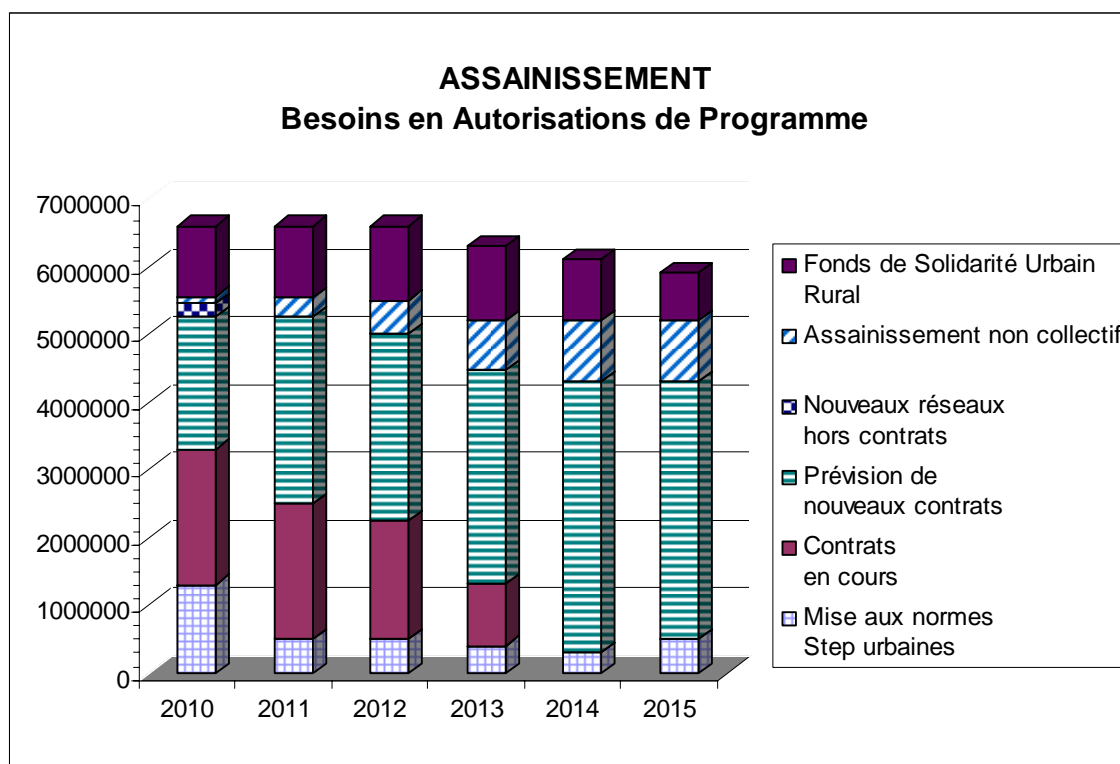
En 2012, le redressement partiel des demandes s'explique par le nouveau contrat de la haute vallée de la Largue, ainsi que par le déblocage en fin de IXème Programme de l'Agence de l'Eau du solde de la dotation SUR et des contrats de groupements de communes rurales du Sundgau plus forcément prioritaires dans le futur Xème Programme (secteurs de BALSCHWILLER et OLTINGUE). Par contre, en milieu urbain, les projets de bassins de rétention des agglomérations colmarienne et mulhousienne ne sont toujours pas finalisés.

3. Prévision sur les prochaines années et Autorisations de Programme 2013

En théorie, selon l'estimation du programme de mesures pour atteindre l'objectif DCE 2015 de bon état des cours d'eau, les besoins moyens annuels de financement jusqu'à cette échéance seraient de l'ordre de 6.3 M€.

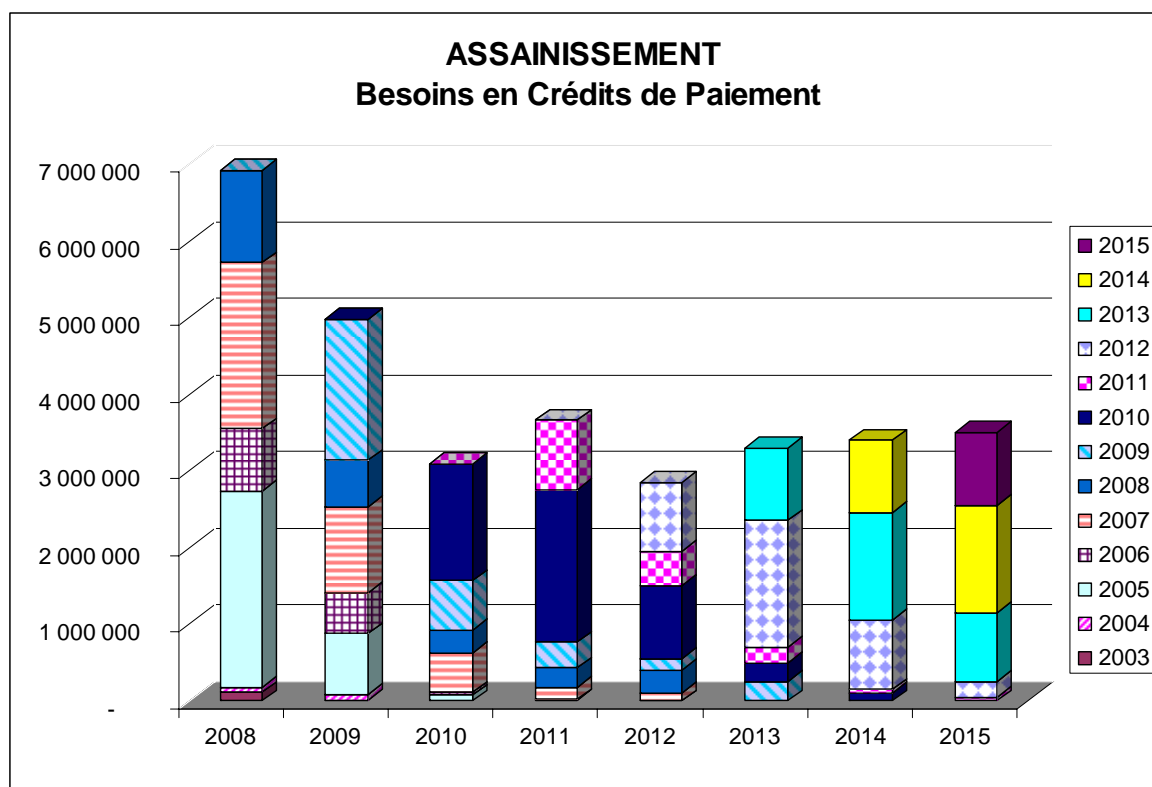
En pratique, en dehors des cas particuliers des stations de HUNAWIHR et JEBSHEIM, les besoins en Autorisations de Programme des années à venir seront influencés par la vitesse de mise en place de l'assainissement collectif dans le sud du département et plus particulièrement dans le secteur du Sundgau. Les projets porteront donc principalement sur de petites unités d'épuration à créer pour le premier assainissement de Communes rurales isolées ou de regroupements limités de trois ou quatre communes au maximum. Par ailleurs en milieu urbain, les études de dimensionnement des capacités de stockage à aménager, pour mieux protéger le milieu naturel par temps de pluie, devraient également se traduire par des premières demandes.

La plupart des Communes souhaitant rester en assainissement non collectif (possibilité offerte aux Communes de moins de 2000 habitants), n'ont toujours pas les résultats du diagnostic des installations (échéance réglementaire à fin 2012) et n'ont donc pas encore pu définir un programme de réhabilitation des installations non conformes susceptible de se traduire en demande de subventions, en cas de maîtrise d'ouvrage publique. Cette filière devant être promue selon les souhaits de l'Agence de l'Eau pour son Xème Programme, les premières demandes pourraient arriver à partir de 2013.



Pour ces raisons, la demande globale d'autorisations de programme pour 2013 s'élèverait à 6,3 M€, dont 1 M€ au titre des stations d'épuration et 0,5 M€ au titre de l'assainissement non collectif. La prise en charge sur le programme départemental pourrait toutefois se limiter à 5,2 M€, après déduction d'environ 1,1 M€ à affecter au titre du fonds de Solidarité Urbain-Rural géré par l'Agence de l'Eau.

4. Propositions de Crédits de Paiement



La modification du règlement financier, réduisant le versement d'acomptes de subventions, a eu un effet immédiat en 2010 et persistant en 2011. Cet effet étant encore resté perceptible en 2012, les besoins en Crédits de Paiement vont à nouveau augmenter en 2013. Par ailleurs, à ce jour aucune subvention d'un montant supérieur à 100 000 € n'a été contractualisée depuis la mise en place de ce nouveau dispositif qui impactera les nouveaux contrats à venir en 2013.

Cependant la chute des demandes 2011, accentuée par la baisse dorénavant systématique des taux (fin des anciens contrats à taux fixés selon les anciennes règles), atténuera la remontée attendue.

Dans ces conditions, les besoins de Crédits de Paiement s'élèveraient à 3,3 M€ pour 2013, dont 0,7 M€ pour les seules stations d'épuration (dont le solde pour la station de PULVERSHEIM).

C016 - SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION (SATESE) ET SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EAU POTABLE (SATEP)

1. Bilan 2012

- SATESE

L'activité a porté sur le contrôle de 74 unités d'épuration, pour lesquelles plus de 200 visites simples, près de 40 visites « bilan 24 heures » et plus de 2 000 analyses d'eau et de boue auront été réalisées fin 2012.

Le rôle de conseil des petites collectivités a été renforcé, mais sa difficulté en a été accrue, en raison de la limitation du nombre d'analyses complètes réalisées par un prestataire privé choisi et rémunéré par l'Agence de l'Eau. Les données sont désormais en nombre plus limité pour les petites unités d'épuration et surtout sur une période plus restreinte de l'année, ce qui nuit à leur représentativité et nécessite des analyses complémentaires du SATESE. Par ailleurs, le SATESE a achevé en 2012, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, une campagne de suivi spécifique de l'efficacité de 3 types différents de traitement tertiaire sur les unités d'épuration rustiques. Les premières conclusions sont encourageantes sur l'amélioration du rendement épuratoire global, malgré une difficulté d'exploitation scientifique liée à l'infiltration partielle des effluents entre l'entrée et la sortie de ces dispositifs, ce qui de toutes manières ne constitue pas un problème pour le milieu naturel.

- **SATEP**

En 2012, septième année de son fonctionnement, le SATEP a continué à répondre aux demandes diverses des collectivités par le biais de diagnostics, de conseils et d'études de faisabilité. Cependant la grande priorité est restée l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour le montage des dossiers de demande d'instauration des périmètres de protection, bien que l'échéance réglementaire théorique était la fin 2010.

Parallèlement, le personnel a complété les couches AEP du SIG et s'est formé à un nouveau logiciel de simulation du fonctionnement des réseaux d'eau, en liaison avec les données disponibles à terme sur Infogéo68.

2. Perspectives 2013

Eu égard à l'évolution réglementaire en matière d'assistance technique, les missions des SATESE, SATEP et SATANC ont été redéfinies ou définies début 2009 et celles du SATESE l'ont été en 2012, les bilans 24 heures obligatoires au titre de l'autosurveillance pouvant dorénavant être réalisés par ses soins pour les petites collectivités conventionnées.

Compte tenu de ces nouveaux objectifs, il est proposé d'inscrire les crédits suivants au Budget Primitif 2013 :

- en investissement, une autorisation de programme de 10 000 € ainsi que des crédits de paiement de 5 000 €, principalement pour l'acquisition ou le renouvellement du matériel nécessaire aux activités d'assainissement collectif,
- en fonctionnement, 5 400 € pour les besoins très spécifiques du laboratoire du SATESE, les dépenses courantes d'entretien et de petites fournitures étant prises en charge par le budget global géré par la Direction des Moyens Généraux.

Ces trois services bénéficieront en 2013 d'un subventionnement de leurs dépenses par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % pour le SATESE et de 80% pour les SATEP et SATANC ; certaines dépenses seront cependant plafonnées. Une recette globale de 140 000 € est attendue, compte tenu du décalage des soldes à l'année n+1; une convention devra être signée précisant les modalités d'aide de cet Etablissement Public.

Il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention précitée.

Par ailleurs, les recettes potentielles résultant des conventions passées avec les collectivités rurales bénéficiaires de ces services d'assistance technique ont été estimées à 17 000 €, étant précisé que certaines de ces conventions arrivent à l'échéance quadriennale et qu'en matière d'eau potable les collectivités ayant bénéficié de l'instauration des périmètres de protection n'auraient plus le même intérêt à renouveler la convention en question.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement 2013, pour les programmes d'investissement en matière d'eau, les montants suivants :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Etudes en matière d'eau	20 000 €	50 000 €
Assainissement	5 200 000 €	3 300 000 €
Alimentation en Eau Potable	1 500 000 €	750 000 €
SATESE, SATEP	10 000 €	5 000 €
Soit un total de	6 730 000 €	4 105 000 €

- d'inscrire par ailleurs au titre des crédits de fonctionnement 2013 en matière d'eau, les montants suivants :

· SMRA 68	:	89 800 €
· APRONA	:	200 €
· SATESE, SATEP	:	5 400 €
Soit un total de		95 400 €

- de donner délégation à notre Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, conformément aux procédures mises en œuvre en matière d'aide départementale aux communes et aux groupements de communes ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions.

- d'inscrire en recettes les montants suivants :

· SATESE, SATEP, SATANC participation de l'Agence de l'Eau :	140 000 €
· SATESE, SATEP, SATANC participations des Collectivités :	17 000 €
· préservation de la ressource subvention de l'Agence de l'Eau :	25 000 €
Soit un total de	182 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER